LE MIROIR

MARS 2026

Mars s'achève, avril s'installe. Le soleil se fait plus généreux, la neige fond peu à peu a Tadoussac. Entre journées qui rallongent et premiers bourgeons, le printemps s'éveille doucement. Les fêtes de Pâques approchent et annoncent déjà l'arrivée de l'été : une saison pleine de lumière et de nouvelles activités pour petits et grands.

SOMMAIRE

INFOS MUNICIPALES

Conseil municipal 3
Jeudis citoyens 3
Bibliothèque 3
Tiers Lieu 4
Centrale de prêt d'équipements 4
Abris d'hiver 5
Points de dépôts 5
Employés à l'honneur 6

INFOS PRATIQUES

Consommation d'eau 7
Règlement motoneiges 9
Communiqué de presse MRC 10

APPELS À CANDIDATURES

Préposé(e) aux stationnements 11
Adjoint(e) administrative et commis à la réception 12

ÉVÈNEMENT EN COURS 13

AGENDA DES ÉVÈNEMENTS À VENIR 14

INFOS MUNICIPALES

Municipalité de
TADOUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal se tiendra le **mardi 14 avril à 19 h**, au Centre des loisirs.

Ces rencontres sont ouvertes à toutes et à tous et constituent un moment important pour s'informer, comprendre les décisions en cours et suivre les projets de la municipalité.

La population est chaleureusement invitée à y participer.

LES JEUDIS CITOYENS

Dans la continuité des rencontres amorcées ces derniers mois, le prochain café citoyen aura lieu le **jeudi 16 avril à 18h30, à la Maison du Tourisme (197 rue des Pionniers)**

Cette rencontre, organisée le jeudi suivant chaque séance du conseil municipal, est une occasion privilégiée d'échanger avec le maire, de poser vos questions et de revenir sur les sujets abordés lors du conseil.

Une invitation à venir discuter, s'informer et participer à la vie municipale dans une ambiance conviviale. À noter à votre agenda !

HORAIRE D'HIVER DE LA BIBLIOTHÈQUE

Merci à toutes celles et ceux qui contribuent à faire vivre notre bibliothèque ! Ce lieu de partage et de découverte continue d'exister grâce à votre présence et à votre intérêt.

Pour en profiter, la bibliothèque vous accueille :

- le vendredi de 18 h à 20 h
- le samedi de 9 h à 12 h

Municipalité de TADOUSSAC

TIERS LIEU

Le tiers-lieu continue d'évoluer au rythme de la communauté et de sa fréquentation. Après plusieurs mois d'activités, certains ajustements seront apportés à la programmation à compter d'avril.

Les soirées bingo, qui ont connu un beau succès et permis de rassembler dans une ambiance conviviale, prennent maintenant fin. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui y ont participé.

Les ateliers de bien-être et de méditation animés par Mélanie Lebel les mardis ne sont pas non plus reconduis.

De même, le coworking du jeudi sera suspendu, faute de participation suffisante au cours des dernières semaines.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire vivre ces activités et à dynamiser le tiers-lieu.

Ces décisions s'inscrivent dans une volonté d'ajuster les activités en fonction de l'achalandage et des besoins exprimés, afin de proposer une offre vivante et en phase avec la réalité du milieu.

D'ici l'ouverture officielle du bureau d'information touristique à la Maison du tourisme, prévue au début du mois de mai, le tiers-lieu demeure ouvert à l'accueil d'initiatives ponctuelles. Toute personne ou organisme souhaitant proposer une activité est invité à se manifester.

CENTRALE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

La centrale de prêts d'équipements fonctionne désormais uniquement **sur rendez-vous**. Il n'y a plus d'horaires fixes affichés. Les prêts restent disponibles pour les équipements d'hiver, tant qu'il y a encore suffisamment de neige pour en profiter.

Pour prendre rendez-vous, contactez Kathy Barnes au 418-235-4446 poste 1009, ou écrivez à loisirs@tadoussac.com.

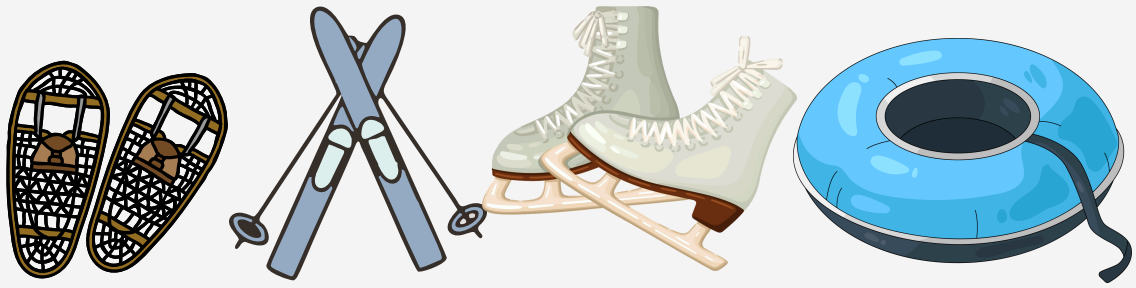

Municipalité de TADOUSSAC

ABRIS D'HIVER

Les abris d'hiver sont autorisés dans toutes les zones du 1er octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante. À l'approche du printemps, il est rappelé aux citoyens qu'il est temps de planifier leur retrait.

Afin de contribuer à la sécurité, à l'esthétique du milieu et au bon entretien des espaces, les abris doivent être **démontés et retirés avant le 1er mai.**

Merci à tous pour votre collaboration.

POINT DE DÉPÔT DE TADOUSSAC (PEINTURE, HUILE ET BATTERIES)

Le point de dépôt de Tadoussac est situé à l'entrepôt municipal, sur la route 138.

La réouverture est prévue à compter du 15 avril. Il sera ouvert à la population **les mercredis de 10 h 30 à 12 h**, permettant ainsi de disposer de façon sécuritaire des matières telles que la peinture, l'huile et les batteries.

Veuillez noter qu'il est fermé durant la période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril.

Merci de votre collaboration pour le respect de ces consignes environnementales.

Municipalité de TADOUSSAC

EMPLOYÉS À L'HONNEUR

Lors de la dernière séance, la Municipalité a tenu à souligner l'engagement remarquable de plusieurs employés en procédant à la remise de plaques honorifiques soulignant leurs années de service.

A été mis à l'honneur, Monsieur ÉRIC GAGNÉ, Directeur des travaux publics, pour ses 10 ans de service.

A été mis à l'honneur, Monsieur CARL BROUSSEAU, responsable de la gestion des eaux, pour ses 10 ans de service.

A été mis à l'honneur, Monsieur ALEXIS TREMBLAY, Pompier, pour ses 20 ans de service.

Municipalité de TADOUSSAC

Un hommage tout particulier a également été rendu à ARLINE BRISSON, conseillère en séjour à la Maison du tourisme, pour ses 25 années de service dévoué auprès de la population et des visiteurs.

La Municipalité remercie chaleureusement chacun d'eux pour leur professionnalisme, leur engagement et leur contribution précieuse au sein de l'équipe municipale.

CONSOMATION D'EAU

Suivi de notre consommation d'eau : bravo pour nos efforts !

Notre effort collectif de janvier a porté ses fruits : nous avons consommé 8 916 m³ d'eau, soit une diminution de 710 m³ par rapport à janvier 2025.
Pour le mois de février, notre objectif était d'atteindre une consommation inférieure à 8 620 m³. Grâce à la vigilance de chacun, nous avons réussi : notre consommation s'élève à 8 086 m³, soit une réduction de 534 m³ par rapport à février 2025.

Pour rappel, chaque geste compte : raccourcir la durée des douches, réparer les fuites et éviter de laisser l'eau couler inutilement. Ces actions simples, répétées par chacun, nous permettent de progresser vers notre cible de 220 L/personne/jour.
Actuellement, nous sommes à 359 L/personne/jour pour janvier et 355 L/personne/jour pour février.

Pour le mois de mars, notre objectif est d'atteindre une consommation inférieure à 9 785 m³. Nous invitons chacun à continuer ces bons réflexes et à réduire sa consommation de 10 à 20 litres par jour, si possible.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et votre vigilance. Ensemble, protégeons notre ressource la plus précieuse !

Quelques conseils pour économiser l'eau

- Réparez rapidement les fuites
- Même une petite fuite. Vérifiez robinets, toilettes et tuyaux régulièrement.
- Signalez les bruits suspects
- Un sifflement, un écoulement continu ou un bruit d'eau alors que tout est fermé peut indiquer une fuite. Informez la municipalité ou consultez un plombier.
- Réduisez le temps sous la douche
- Quelques minutes de moins permettent d'économiser beaucoup d'eau.
- Utilisez les appareils à pleine charge
- Faites fonctionner lave-vaisselle et laveuse seulement lorsqu'ils sont pleins.

Bilans de la consommation annuelle en eau potable des dernières années :

- Bilan 2018 : 185 098 m3
- Bilan 2019 : 165 530 m3
- Bilan 2020 : 169 076 m3
- Bilan 2021 : 210 136 m3
- Bilan 2022 : 208 886 m3
- Bilan 2023 : 212 781 m3
- Bilan 2024 : 177 448 m3
- Bilan 2025 : 157 466 m3

En regardant l'évolution de notre consommation annuelle, on constate que 2025 a marqué une nette diminution par rapport aux années précédentes, ce qui est positif pour notre environnement et pour la préservation de notre ressource en eau. Avec votre engagement, nous espérons que 2026 sera encore plus économe. Merci à toutes et à tous pour vos efforts !

Municipalité de TADOUSSAC

RÈGLEMENT 279-4 – CIRCULATION DES VTT ET MOTONEIGES À TADOUSSAC

La Municipalité de Tadoussac encadre la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) et des motoneiges sur son territoire afin d'assurer la sécurité des citoyens et de préserver la tranquillité du village.

Période autorisée (hiver)

- La circulation est permise du 1er novembre au **1er avril.**
- Elle est autorisée entre 6 h et 23 h.

Où c'est permis

- Certaines rues du village sont autorisées pour le passage des motoneiges et des VTT.
- Des tronçons précis servent à rejoindre les sentiers officiels.
- Il est possible de circuler sur plusieurs voies publiques du territoire, selon les secteurs autorisés par le règlement.

Conditions importantes

- Les déplacements doivent respecter les zones et itinéraires autorisés.
- La circulation est encadrée pour éviter les nuisances et assurer la sécurité des piétons et automobilistes.
- En dehors de ces périodes ou des zones autorisées, la circulation est interdite.

Objectif du règlement

- Encadrer les déplacements hivernaux.
- Sécuriser les déplacements dans le village.
- Faciliter l'accès aux réseaux de sentiers tout en limitant les impacts sur la vie locale.

Pour connaître tous les détails concernant la circulation des véhicules tout-terrain et des motoneiges sur le territoire de Tadoussac, la population est invitée à consulter le règlement 279-4 disponible sur le site Internet de la municipalité, dans la section Nouvelles. Vous y trouverez notamment les informations complètes ainsi que les plans des rues où la circulation est autorisée.

Municipalité de TADOUSSAC

MRC La Haute-Côte-Nord

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À diffuser dès réception

Collecte des encombrants : une seule collecte au printemps en 2026

Les Escoumins, le 25 mars 2026. – La MRC de La Haute-Côte-Nord annonce que la collecte des encombrants sera réduite à **une seule collecte**, qui aura lieu **au printemps, au cours du mois de mai**. Il n'y aura **pas de collecte à l'automne** cette année. Les dates officielles seront confirmées et diffusées ultérieurement.

Cette modification vise à optimiser l'organisation des services tout en encourageant des pratiques plus durables en matière de gestion des matières résiduelles.

La population est invitée à utiliser les trois écocentres du territoire, accessibles **tout au long de l'année**, pour y déposer divers matériaux et objets qui ne peuvent être pris en charge lors des collectes régulières des matières résiduelles en porte à porte. Nos installations demeurent la meilleure option pour se départir de vos encombrants de manière responsable.

– 30 –

Source :

Marylise Bouchard, conseillère aux communications
Tél. : 418 233-2102 / 1 866 228-0223, poste 238
Courriel : marylise.bouchard@mrchcn.qc.ca

MRC La Haute-Côte-Nord
26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca

APPEL À CANDIDATURE

Municipalité de
TADOUSSAC

Municipalité de
TADOUSSAC

CONCOURS :2026-05

La Municipalité de Tadoussac, toujours soucieuse d'offrir des services de qualité à sa population, est à la recherche **d'une ou d'un préposé(e) aux stationnements.**

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste, en mentionnant le numéro du concours, par courriel à l'adresse suivante **avant le 1er mai 2026**

amelie.pineault@tadoussac.com

MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
Amélie Pineault
Adjointe Administrative /Ressources Humaines
162, rue des Jésuites
Tadoussac, G0T 2A0
Tél : 418 235-4446 Poste 1012

APPEL DE CANDIDATURES PRÉPOSÉ(E) AUX STATIONNEMENTS

EMPLOI 4 jours semaines

SAISONNIERS

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Les tâches consistent à accueillir et à attitrer une place aux clients qui veulent utiliser les stationnements publics de la Municipalité de Tadoussac.
De plus, la personne devra être en mesure d'agir comme agent d'information touristique, pour bien informer les clients lors de demandes d'informations

EXIGENCES

- La personne recherchée devra être disponible jusqu'au mois d'octobre 2025
- Avoir un tempérament calme et posé
- Communiqué en anglais (un atout)
- Avoir une attitude positive
- Aimer travailler avec le public

CONDITIONS DE TRAVAIL

- 4 jours/ semaine
- La rémunération est établie selon un taux horaire entre **16.71$** et **19.20$**

NOTE :
L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées

APPEL À CANDIDATURE

Municipalité de
TADOUSSAC

Municipalité de
TADOUSSAC

CONCOURS :2026-04

La municipalité de Tadoussac est à la recherche d'un ou une **ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(IVE) ET COMMIS À LA RÉCEPTION.**

CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✓ Taux horaire selon la convention collective en vigueur : **22.52$ à 25,87$/h**
- ✓ Horaire 35 heures/ semaine : Lundi au jeudi 8h à 12h et 12h45 à 16h30 vendredi de 8h à 12h
- ✓ Paie versée à toutes les semaines
- ✓ Régime enregistré d'épargne retraite, part de l'employeur 5%
- ✓ Assurance collective
- ✓ Banque de 8 congés maladies et de 4 congés mobiles
- ✓ Quatorze jours de congés fériés
- ✓ Accès au programme d'aide aux employés
- ✓ Stationnement gratuit

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste, en mentionnant le numéro du ***concours 2026-04***, par courriel à l'adresse suivante:

amelie.pineault@tadoussac.com

Date limite pour postuler :

Au plus tard le 18 avril 2026.

MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
Amélie Pineault,
Adjointe administrative-ressources humaines
162, rue des Jésuites
Tadoussac, G0T 2A0
Tél : 418 235-4446 Poste 1012

NOTE :
L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

APPEL DE CANDIDATURES ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(IVE) ET COMMIS À LA RÉCEPTION

AFFICHAGE INTERNE/EXTERNE

DÉBUT D'EMPLOI / DÈS QUE POSSIBLE
PERMANENT
TEMPS PLEIN

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la *direction générale et de l'adjointe à la direction*, le titulaire du poste doit tout d'abord assurer le service à la clientèle, effectuer les tâches générales de bureau et apporter un soutien administratif aux opérations quotidiennes.

- Recevoir et dépouiller la correspondance ainsi que recevoir les paiements;
- Effectuer les paiements et les encaissements et préparer les dépôts selon les procédures établies;
- Traitement, rédaction et création de listes, de formulaires, de tableaux, de lettres et de documents (procès-verbaux);
- Gestion et suivi des constats d'infraction et procéder au classement des différents dossiers;
- Effectuer les commandes et les achats du matériel et des fournitures de bureau et assurer une gestion adéquate des inventaires;
- Faire la gestion et le suivi des constats d'infractions;
- Réaliser toutes autres tâches confiées par la direction et/ou l'adjointe à la direction.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Détenir un DEP en secrétariat ou domaine connexe;
- Avoir plus de deux (2) années d'expérience pertinente à votre actif. Toute autre(s) expérience(s) connexe(s) sera(ont) considérée(s);
- Posséder une excellente connaissance du français orale et écrite;
- Posséder une connaissance de l'anglais orale;
- Maîtriser les logiciels Word, Excel et PG (un atout);
- Être doté des qualités suivantes : Esprit d'équipe, capacité à travailler sous pression, respect des délais, autonomie, initiative et sens de l'organisation;

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées

Horaire séances P.I.E.D.
Printemps 2026 – salle des loisirs, Tadoussac

Lundi 30 mars 13 h à 14 h
Jeudi 2 avril 10 h à 11 h 30
Lundi 6 avril CONGÉ FÉRIÉ
Jeudi 9 avril 10 h à 11 h 30
Lundi 13 avril 13 h à 14 h
Jeudi 16 avril 10 h à 11 h 30
Lundi 20 avril 13 h à 14 h
Mercredi 22 avril 10 h à 11 h 30
Lundi 27 avril 13 h à 14 h
Jeudi 30 avril 10 h à 11 h 30
Lundi 4 mai 13 h à 14 h
Jeudi 7 mai 10 h à 11 h 30
Lundi 11 mai 13 h à 14 h
Jeudi 14 mai 10 h à 11 h 30
Lundi 18 mai CONGÉ FÉRIÉ
Jeudi 21 mai 10 h à 11 h 30
Lundi 25 mai 13 h à 14 h
Jeudi 28 mai 10 h à 11 h 30
Lundi 1er juin 13 h à 14 h
Jeudi 4 juin 10 h à 11 h 30
Lundi 8 juin 13 h à 14 h
Jeudi / Évaluation 11 juin 10 h à 12 h

À VENIR

Municipalité de
TADOUSSAC

JEUDI
2
AVRIL

Inauguration de la murale collective

Vous êtes invités !

Le Centre des loisirs vous convie à un 5 à 7 festif et sans alcool pour célébrer l'inauguration de la murale collective réalisée par la communauté !

Venez découvrir les magnifiques œuvres créées par des participants de tous âges, rencontrer les artistes, jaser, et partager un beau moment tous ensemble.
Ambiance conviviale, petites bouchées, musique et bonne humeur garanties ! On a hâte de vous voir !

17h à 19h

Centre des loisirs (286, rue de la Falaise, Tadoussac)

VENDREDI
3
AVRIL

Atelier de décoration de biscuits avec CAKE EN FOLIE

Viens laisser aller ta créativité lors d'un atelier amusant et coloré de décoration de biscuits avec Cake en folie !

Viens laisser aller ta créativité lors d'un atelier amusant et coloré de décoration de biscuits avec Cake en folie !

Places limitées, inscription obligatoire!
Par courriel: loisirs@tadoussac.com
Téléphone: (418) 235-4446, poste 1009
Par messenger sur notre facebook
Une activité gourmande parfaite pour s'inspirer et se régaler!

13h30

Centre des loisirs (286, rue de la Falaise, Tadoussac)

Municipalité de
TADOUSSAC

SAMEDI
4
AVRIL

BINGO DE PÂQUES

Venez célébrer Pâques à Tadoussac ! Petits, grands et gourmands sont invités à participer à notre bingo spécial chocolats et à tenter de repartir avec de gros chocolats. Un moment convivial et gourmand à ne pas manquer !

13h00

Centre des loisirs (286, rue de la Falaise, Tadoussac)

Municipalité de
TADOUSSAC

162 Rue des Jésuites, Tadoussac, QC G0T 2A0

(418) 235-4446
https://www.municipalite.tadoussac.com/

HEURES D'OUVERTURE

L: 9h-12h et 13h-16h
M: 9h-12h et 13h-16h
Me: 9h-12h et 13h-16h
J: 9h-12h et 13h-16h
V: 9h-12h
S: FERMÉ
D: FERMÉ

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTÈQUE

(418) 235-4446, poste 1106

LE VENDREDI DE 18H À 20H
LE SAMEDI DE 9H À 12H

HEURES D'OUVERTURE DU CLSC

(418) 233-2931, poste 382000

L: 7h30-12h et 13h-15h30
M: 7h30-12h et 13h-15h30
Me: 7h30-12h et 13h-15h30
J: 7h30-12h et 13h-15h30
V: FERMÉ
S: FERMÉ
D: FERMÉ

Le Miroir peut vous être transmis par courriel, pour ceux et celles qui le désirent. Si tel est le cas, simplement écrire à **lara.darquey@tadoussac.com** avec le courriel auquel vous souhaitez recevoir le bulletin.